

**DEC143346DR20**

Décision portant cessation des fonctions de Mr Daniel BOYER régisseur de recettes de la régie instituée auprès du Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB) UMS 3538

**LE PRESIDENT,**

**Délégation Côte d'Azur**

Les Lucioles 1  
250 Rue Albert Einstein  
06560 Valbonne

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°112584DAJ en date du 6 novembre 2013 donnant délégation de signature à Mme Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur ;



**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 attribuant, aux délégués régionaux, la qualité d'ordonnateurs secondaires du budget de l'établissement ;

**Vu** l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

**Vu** l'article 18, et l'article 166 (régies de recettes), du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

**Vu** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**Vu** le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

**Vu** l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

**Vu** le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;

**Vu** l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC122459DR20 du 14 septembre 2012 portant création d'une régie de recettes au Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB) UMS 3538 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est mis fin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 aux fonctions de Mr Daniel BOYER régisseur de recettes de la régie instituée auprès du Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB) UMS 3538 par la décision DEC122459DR20 du 14 septembre 2012

Fait à Valbonne, le 31 décembre 2014